



## Coupure electricité : congé forcé ?

Par **Maryjeanne**, le **09/06/2016** à **16:02**

Bonjour

on nous annonce ce jour le 9 juin qu'il y aura une coupure d'electricité le 16 juin toute la journée

notre direction nous impose de poser un cp ou un rtt

est ce légal ?

Merci pour votre retour

Par **Lag0**, le **09/06/2016** à **17:08**

Bonjour,

Non pas vraiment, passe encore pour les RTT selon l'accord RTT en vigueur, mais pas pour les CP (délai trop court).

Ce genre de situation appelle plutôt du chômage partiel...